

# Budget 2015 : 140 millions

► On s'attendait au pire. Mais le gouvernement de la Communauté a finalement limité la casse.

► L'école est globalement préservée.

Le gouvernement de la Communauté française a présenté lundi son budget 2015. Il est globalement indolore pour les gens, a indiqué le ministre-président, Rudy Demotte (PS). « *Nous n'avons pas voulu altérer les services à la population. Nous n'avons pas voulu amplifier les mesures d'austérité du fédéral.* »

Quelle était l'équation de départ ? A politique inchangée, sans mesure, ce budget 2015 aurait affiché un déficit d'environ 310 millions (un trou notamment dû à la dégradation des prévisions de croissance ou à l'obligation de participer à l'assainissement des finances publiques du pays...). Décidé à n'atteindre l'équilibre qu'en 2018, le gouvernement s'est autorisé pour 2015 un déficit de 170 millions, ce qui lui imposait de fournir des économies à hauteur de 140 millions.

On n'économise pas 140 millions sans faire mal. Mais l'exécutif Demotte a évité les coupes claires en préférant accumuler les mesures techniques, les reports de dépenses ou les ajustements en général indolores.

Au total, dans ce budget 2015, on relève peu de mesures spectaculaires, peu de vraies restrictions - on serre les écrous dans tous les coins. Genre : non-indexation des crédits de cabinet (économie de 300.000 euros en 2015, 1,7 million d'ici 2019), on serre les dépenses des organismes d'intérêt public (10 millions en 2015, 19 en 2019), compression des dépenses facultatives, à commencer par les budgets de communication (17 millions), vente de bâtiments (8 millions), optimiser les frais de fonctionnement de l'administration (2 millions), etc. - on lira ci-contre les mesures visant l'école.

Notons que si le fédéral confirme son projet de saut d'index, la mesure rapportera à la

Communauté quelques dizaines de millions (plus d'une septantaine, estime-t-on) - par prudence, ce montant n'a pas été intégré dans le budget.

Plusieurs mesures feront grincer les dents, tout de même. On songe au non-remplacement de quatre fonctionnaires sur cinq. Annoncée dès l'été, cette mesure s'appliquera en 2015 et 2016. En 2017, on passera à deux remplacements sur trois départements. Cette mesure épargnera l'école et les « services continus » (services de la Fonction publique en contact direct avec l'utilisateur - comme les internats de l'Adeps ou les services de l'aide à la jeunesse, par exemple). Elle rapportera 3 millions en 2015, 16 millions à la fin de la législature.

Des mesures toucheront l'école, bien sûr. Mais pas dans les proportions annoncées à l'été. « *On parlait de 100 millions à économiser dans l'enseignement, rappelle Pascal Chardome (CGSP-enseignement). L'école devra finalement en économiser 39.* » Le syndicaliste repère deux motifs de satisfaction. « *Finalement, et contrairement à ce que l'on redoutait, aucune mesure ne touche l'encadrement, les prestations et les salaires. Deux : la Communauté préserve les DPPR (les pré-pensions de l'enseignement).* »

Eugène Ernst (CSC) opère les mêmes constats. « *Le gouvernement a finalement renoncé à prendre une série de mesures qui étaient pourtant sur la table - réduction de l'encadrement, révision des DPPR. C'est bien. Nous restons cependant vigilants. On annonce tout de même 10 millions d'économies en élaguant les options du qualifiant - et là, il y a de l'emploi en jeu. Et puis, il y a toutes les mesures du fédéral visant le pouvoir d'achat et les pensions.* » L'arrêt de travail d'une heure le 22 ou le 23 octobre (aux écoles de choisir la date qui leur convient) est donc bel et bien maintenu.

L'idée est d'informer les enseignants sur les mesures prévues par la Communauté et celles auxquelles songe le fédéral. Les syndicats feront le point après le congé de Toussaint. ■

PIERRE BOUILLON

# école Dépenses gelées, profs épargnés

L'enseignement, auquel on prédisait l'enfer, s'en sort bien. Au bout du compte, il se voit imposer une économie totale de 36,9 millions (soit 0,7 % du budget de l'enseignement, qui s'élève à 5,4 milliards), alors que l'on évoquait, à l'été, des économies pour un montant (au moins) deux fois supérieur à celui finalement retenu.

Ceci posé, quelles sont les mesures retenues ?

**Bonus reporté.** Le bonus salarial accordé depuis quelques années aux enseignants de 58 ans (pour les encourager à ne pas quitter le métier de façon anticipée) sera reculé à 61 ans. Gain attendu : 3,6 millions.

**Réaffectations.** On compte renforcer les possibilités de réaffectation en cas de perte d'emploi. Gain espéré : 2,6 millions.

**Boniface reporté.** En 2001, un accord de la Saint-Boniface a été conclu pour progressivement redresser les subventions de fonctionnement des écoles (primaires et secondaires) du réseau libre (l'idée étant de les porter à 75 % des montants accordés aux écoles du réseau de la Communauté). Il restait une dernière tranche de 10 millions à verser, en 2015, pour arriver au bout du processus. Mais le gouvernement a décidé de la neutraliser. Les subventions 2015 resteront donc aux montants 2014. Et la fameuse tranche de 10 millions sera accordée en trois années (en 2016, 2017 et 2018, à raison de trois versements de 3,3 millions).

Joëlle Milquet, la ministre de l'Éducation, insiste : « *La Saint-Boniface n'est pas supprimée ! Elle est retardée et la dernière tranche est étalée.* »

**Conseillers reportés.** Un décret voté il y a deux législatures prévoit de financer des conseillers en prévention dans les écoles. Cette mesure n'a jamais été appliquée mais la dépense est inscrite dans un décret et la reporter produit mécaniquement une économie de 6,9 millions.

**Autonomie.** Aujourd'hui, les écoles doivent consacrer 20 % de leurs budgets de fonctionnement à l'engagement de personnel d'entretien. Certaines écoles regrettent cette disposition. Décision : les écoles devront toujours consacrer 20 % de leurs subsides à du personnel, mais pas nécessairement d'entretien (on pourra engager des enseignants, du personnel administratif) et, si l'école le souhaite, elle pourra monter à 30 %.

**Encadrement différencié.** Les écoles (primaires/secondaires) qui bénéficient de l'encadrement différencié (discriminations positives) sont sélectionnées sur base de critères socio-économiques (taux de chômage dans le quartier, revenus moyens, etc.).

Ils vont être réactualisés (ce qui n'a pas été fait depuis longtemps...) et la liste des écoles pouvant bénéficier de ces soutiens sera donc revue. La nouvelle liste entrera en vigueur en septembre 2015.

Milquet compte en profiter pour aménager le système. Aujourd'hui, les écoles en encadrement différencié reçoivent des renforts de personnels et des

compléments de subsides de fonctionnement.

Ces derniers, observe-t-on, ne sont pas toujours utilisés.

La ministre compte donc pomper là 14 millions qu'elle souhaite convertir en emplois (350 unités), disponibles dès septembre 2015, et consacrés à la lutte contre l'échec. Ils bénéficieraient principalement aux écoles en encadrement différencié, mais pas uniquement. Ces emplois pourraient être des enseignants, des conseillers pédagogiques, de

teurs...  
**Options.** On l'annonçait dès l'été : on va élarguer dans les options de l'enseignement qualifiant, en réduisant les concurrence entre écoles ou en reserrant les dérogations qui permettent de créer / maintenir des options sous-peuplées.

Economie espérée : 2,8 millions.

**Redoublement.** Retenons que la Communauté table sur une diminution de l'échec scolaire (on constate un frémissement allant dans ce sens depuis quelques mois).

Economie espérée : 2,2 millions.

**Maternelle.** Même raisonnement en ce qui concerne les enfants de 3<sup>e</sup> maternelle que l'on empêche trop souvent de passer en 1<sup>re</sup> primaire. On compte faire diminuer ce redoublement.

Economie espérée : 0,135 million. ■

P.Bn